



Paris, le lundi 20 juin 2005

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 14 JUIN 2005

Le comité technique paritaire réuni le 14 juin dans sa nouvelle composition avait à débattre de nombreux sujets tenant aux modalités d'intégration du personnel, à l'organisation de la retraite mine et à l'introduction d'activités nouvelles. Il s'agissait de la première réunion officielle de concertation depuis le transfert des personnels à la CDC. Elle était l'occasion pour la CFTC d'aborder en détail toutes ces questions.

Le point de l'ordre du jour concernant les modalités d'intégration, initialement prévu en fin de réunion, a été abordé en premier comme nous l'avons demandé.

1^{er}) Modalités d'intégration:

La CFTC a balayé toutes les modalités contenues dans le relevé de décisions de décembre 2004 pour en obtenir une validation officielle. Deux sujets restent en retrait par rapport aux engagements antérieurs de la CDC:

- L'indemnité de départ à la retraite normale et anticipée: Mme MILLIOTTE déclare qu'elle ne peut aller au-delà de la décision prise par le Secrétaire Général de la CDC. Elle annonce néanmoins qu'un chiffrage sera effectué.
- La prime d'intéressement: La CFTC conteste le point de départ fixé au 1^{er} mai 2005. L'argumentation juridique développée par un représentant de la Direction ne peut masquer le fait que les agents exercent bien leur activité pour le compte de la CDC depuis le 1^{er} janvier et qu'ils seront bien notés par celle-ci sur toute l'année 2005. Elle a par contre plus de difficultés à trouver une justification juridique à la mise à disposition des agents (115 pour la CAN et 300 pour la CDC) durant la période de janvier à avril 2005. Compte tenu des convergences syndicales sur ce sujet, la CFTC a provoqué la tenue d'une intersyndicale, à laquelle seule la CGT ne souhaite pas s'associer.

2^{ème}) Organisation de la retraite mine

Pourquoi la CFTC a voté "oui" à cette organisation?:

Pourquoi aurait-elle voté non à une organisation qui n'a de différences par rapport à l'ancienne que la valse de certains cadres qui n'aura dans les faits pas de grandes conséquences sur le fonctionnement? Précisons que la CDC a entendu organiser dans la continuité de l'existant sur une période transitoire. Il sera toujours temps d'examiner l'impact plus important, sur l'organisation, de l'introduction du système informatique P3R, prévu dans environ 18 mois. La CFTC n'a toujours pas compris la motivation réelle du syndicat FO à voter contre.

Disponible également sur intr@netCFTC

3^{ème}) Activités nouvelles

Pourquoi la CFTC s'est abstenue?

Notre organisation a toujours plaidé pour l'arrivée d'activités nouvelles, gage de la pérennité de nos emplois. Or, nous constatons:

- ⇒ un déséquilibre évident entre la baisse présumée de l'activité minière (4%) et la charge estimée pour la gestion de la certification des NIR (16% de liquidateurs en moins);
- ⇒ un outil informatique développé pour l'occasion qui paraît tout droit issu de la préhistoire (multiplication des applications bureautiques WORD, EXCEL; douchettes non opérationnelles...)
- ⇒ une mobilisation des seuls liquidateurs pour effectuer ces activités;
- ⇒ aucune visibilité sur le poids réel de cette gestion nouvelle pour la Caisse des dépôts.

Pour conclure sur ce point, la CFTC a rappelé l'objectif de l'offre de service tendant à maintenir, voire à améliorer, la qualité du service de la gestion mine.

Alors, oui aux activités nouvelles, mais pas n'importe comment.

La CFTC comprend encore moins pourquoi FO vote "oui" pour la mise en place de ces nouvelles activités dans une organisation générale qu'elle rejette. Comprenne qui pourra, nous en sommes toujours à nous gratter la tête.

4^{ème}) Cadre de vie

Cette question a été à notre sens traitée un peu vite. La CFTC pense que sa proposition de mettre en œuvre une expérimentation de télé-travail doit véritablement être étudiée, sans à priori négatif. Nous sommes convaincus que de nombreux collègues qui, dans leur vie quotidienne, doivent assumer des responsabilités familiales et/ou des contraintes de transport souvent pénibles, y trouveraient une opportunité réelle de concilier vie familiale et vie professionnelle. Nous ne saurions qu'inciter les agents motivés ou volontaires pour ce projet de se manifester auprès de la responsable de la coordination opérationnelle (Mme Leclère).



La Petite Reine

Au moment où nous concluons notre compte rendu, nous voudrions avoir une petite pensée charitable pour un grand nombre de nos collègues cadres qui ont dû subir un régime certes éprouvant, mais qui n'est pas sans "selle". Fort heureusement pour eux, La Rochelle ne se situe pas dans les Alpes, les routes y semblent plutôt plates et les pistes cyclables nombreuses.

Si cette joyeuse escapade leur a appris à maîtriser le changement de braquet, alors la promenade aura été salutaire.